

L'ANDès se réjouit de l'appel de Najat Vallaud-Belkacem à valoriser les réseaux de docteurs et propose de faire connaître la Communauté Française des Docteurs® à toutes les écoles doctorales

Dans son discours du 13 avril 2015 en ouverture du colloque “Doctorat : un atout pour l'avenir”, la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Najat Vallaud-Belkacem a invité les docteurs à “se constituer en réseau” pour “favoriser leur insertion professionnelle”. L'Association Nationale des Docteurs (ANDès), qui a focalisé sur les réseaux de docteurs son intervention lors de ce colloque, se félicite de cette invitation. Elle rappelle que c'est l'objet de la Communauté Française des Docteurs® qui regroupe actuellement près de 9000 membres sur les réseaux sociaux.

L'ANDès appelle toutes les directions d'écoles doctorales à faire connaître la Communauté Française des Docteurs® (CFD) auprès de l'ensemble de leurs diplômés. Les jeunes docteurs, qu'ils se destinent à la recherche ou non, ont tout à gagner à développer leur réseau professionnel, au sein et en dehors du monde académique. L'ANDès appelle le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) à valoriser cette plate-forme existante, qui répond à l'invitation faite par la Ministre aux docteurs de se “constituer en réseau”.

L'ANDès insiste par ailleurs sur l'importance de valoriser le doctorat comme une expérience professionnelle. Elle invite donc la Ministre à montrer l'exemple en la matière, en privilégiant le terme “poursuite de carrière”¹ plutôt qu'employer l'expression “insertion professionnelle”.

Un réseau à construire dans la fonction publique

Lors de son discours, la Ministre a également souligné que l'intégration des docteurs dans la fonction publique restait difficile et a affirmé sa volonté d'avancer sur la situation.

L'ANDès rappelle que la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 23 juillet 2013 propose des avancées pour l'intégration des docteurs dans la fonction publique. Les textes réglementaires d'application de ces articles de la loi ne sont toutefois pas encore parus et l'on attend toujours d'en voir l'application concrète, comme la Ministre l'a d'ailleurs rappelé dans son discours. L'ANDès appelle donc à un travail avec le ministère de la Fonction publique pour favoriser l'accès des docteurs aux trois fonctions publiques françaises².

1 L'ANDès et la Confédération des Jeunes Chercheurs ont diffusé en janvier 2013 la fiche “Enjeux et acteurs du doctorat” du Doctorat à la Loupe, projet soutenu par le MENESR, qui propose notamment une terminologie du doctorat et des éléments de vocabulaire adaptés à sa valorisation : http://www.andes.asso.fr/F_doctorat_loupe.php.

2 Dans un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi de finances pour 2014, le député Emeric Bréhier préconisait l'élargissement de l'accès à la haute fonction publique et à la fonction publique territoriale aux docteurs : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/budget/plf2014/a1429-tlX.pdf>

Un réseau de docteurs mis en place et animé par l'ANDès

La CFD existe depuis 2008 et regroupe actuellement près de 9000 membres sur les réseaux sociaux. Il s'agit d'une plate-forme virtuelle, permettant aux utilisateurs de LinkedIn et de Viadéo de mettre en avant leur doctorat, d'échanger et de partager leur expérience. Un forum permettant à des jeunes docteurs en recherche d'emploi de bénéficier des conseils de docteurs plus expérimentés a ainsi vu le jour récemment.

La CFD se décline également sous forme d'antennes locales, qui organisent des événements destinés aux docteurs dans plusieurs villes : Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Toulouse.

Pour en savoir plus sur la CFD : <http://www.andes.asso.fr/communaute-docteurs/>.

Ce même besoin de mise en réseau pour partager et généraliser les bonnes pratiques est à l'origine de la création des Journées de la Communauté Française des Docteurs³, dont la première édition a eu lieu en 2013, et dont l'édition 2015 se tiendra à Marseille le 2 novembre (<http://www.jcfd.fr>).

Outre la mise en relation, la CFD permet une ébauche de recensement des docteurs présents dans les entreprises, les associations et les administrations publiques, puisque les membres de la communauté sont invités à mentionner leur doctorat dans leurs profils. L'ANDès estime en effet qu'une meilleure connaissance de la réalité de la présence des docteurs serait un élément de démonstration de leur importance dans une société de la connaissance et invite les ministères concernés à lancer un recensement des docteurs de la fonction publique.

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970, et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quels que soient leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoirs-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.

3 <http://www.jcfd.fr>